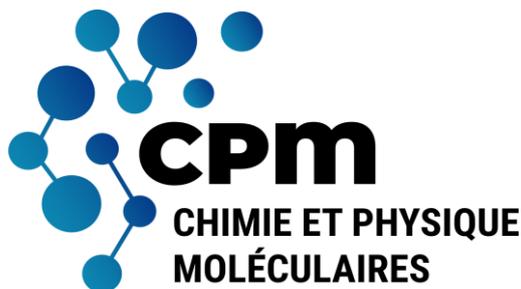




**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM
du Lundi 11 Décembre 2023 à 14h (salle Jean Barriol à la FST)

Directeur pôle CPM : P. Gros

Chargé d'appui pôle CPM : X. Roux

Membres présents : E. Aubert, F. Aubriet, M. Boisbrun, N. Chaoui, V. Che Dji, C. Despas, F. Dupire, C. Duranteau, G. Francius, P. Friant-Michel, C. Gantzer, F. Ingrosso, D. Karevski, S. Lebegue, O. Pages, D. Schaniel, S. Schramm, E. Tailleur, L. Vernex-Loiset, E. Wenger

Membres absents : L. Becu, S. Bonenberger, S. Bouguet-Bonnet (procuration à D. Schaniel), C. Charbaut (procuration à C. Gantzer), M. Hebrant (procuration à C. Despas), M. Mauro, C. Merlin (procuration à G. Francius), M. Müller (procuration à D. Karevski), A. Pasc (procuration à F. Dupire), J.B Regnouf de Vains (procuration à P. Gros), M. Souhassou, A. Vasseur (procuration à M. Boisbrun)

Nombre de sièges au sein du Conseil : 34

Nombre de membres en exercice : 33

Quorum : 17

Présents à 14h : 21

Absents à 14h : 12

Nombre de procurations à 14h : 8

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **29 expressions de vote (21 membres présents + 8 procurations)**.

Ordre du jour

1. Informations du Dr de CPM
2. Approbation des projets de CR des Conseils des 8 et 22 Novembre 2023
3. Proposition de modification du RI du pôle (Chapitre 1 - Composition du Conseil)
4. Proposition de modification à compter de 2024 des conditions financières du soutien de CPM en faveur de l'organisation des manifestations scientifiques
5. Auditions et choix sur les projets unités (PU) 2024
6. Auditions et choix sur les projets inter-unités 2024 (PIU)
7. Questions diverses

1. Informations du Dr de CPM

P. GROS accueille S. SCHRAMM en tant que nouvel élu de rang B du LCP-A2MC en remplacement de V. CARRE, promu PR au 1^{er} Septembre 2023.

Il rappelle que les AAPs Région et UL 2024 en faveur du soutien aux manifestations scientifiques (MIESS et MEI = ex MIMOY) ont été lancés, avec une date limite de dépôt des projets fixée au 8 Janvier et une instruction programmée lors du Conseil de CPM du 1^{er} Février 2024. Les demandes de soutien IST CPM du premier semestre 2024 seront également instruites lors de Conseil.

Il indique par ailleurs qu'un nouveau modèle économique sera soumis aux instances de l'UL d'ici la fin d'année 2023 pour une application à compter de 2024, qui prévoit entre autres le passage à 20% des FGSE sur les prestations et contrats de recherche (avec une restitution de 4% vers les unités) mais en contrepartie, il y aura la possibilité de reporter partiellement d'une année sur l'autre certains reliquats budgétaires.

2. Approbation des projets de CR des Conseils des 8 et 22 Novembre 2023

Vote sur le CR du Conseil du 8 Novembre 2023 : 27 POUR et 2 ABSTENTIONS

Vote sur le CR du Conseil du 22 Novembre 2023 : 26 POUR et 3 ABSTENTIONS

3. Proposition de modification du RI (Règlement intérieur) du pôle (Chapitre 1 - Composition du Conseil)

P. GROS rappelle que 2 membres extérieurs siègent au Conseil du pôle avec une représentation définie par les statuts de l'UL : un représentant à titre personnel proposé par le Dr de pôle et validé par le Conseil (ie M. MAURO de l'UNISTRA) et un représentant d'une institution partenaire, sachant qu'il convient également de respecter la parité H/F.

Il s'agissait jusqu'à présent du pôle de compétitivité Hydréos mais faute de candidature femme depuis plus d'un an, P. GROS propose de modifier le RI de CPM en faveur du pôle de compétitivité Matérialia, sachant que sa directrice générale (Mme C. ESCOFFIER) a accepté de siéger.

Vote : 29 POUR

4. Proposition de modification à compter de 2024 des conditions financières du soutien de CPM en faveur de l'organisation des manifestations scientifiques

P. GROS explique les tenants et aboutissants de cette proposition de modifications, essentiellement financières, liée aux changements des AAPs Région et UL dans le cadre du soutien à l'IST. Ainsi, le dispositif MIMOY n'est plus pris en compte par la Région et il relève dorénavant exclusivement de l'UL en devenant MEI (Manifestations d'Envergure Intermédiaire) et venant « percuter » notre AAP interne.

Pour rappel, 5.000 € sont budgétés en 2024 pour cet item.

Proposition de modifications pour 2024

Critères décidés par CPM pour l'attribution en interne des crédits pour l'IST (soutien à l'organisation de manifestations scientifiques de petite et moyenne envergure)

- 1/ Ateliers de recherche internationaux (sans comité scientifique et sans appel à communication) : **750 Euros max**
- 2/ Journées d'étude et manifestations scientifiques nationales et transfrontalières (avec comité scientifique et appel à communication) : **1500 Euros max**
- 3/ Manifestations scientifiques internationales (au moins 50% de conférenciers étrangers et au moins 16 conférenciers) : **2000 Euros max**

Par ailleurs, petit rappel des exigences du CS qui perdureront pour l'attribution de ces crédits :

- les manifestations devront obligatoirement avoir lieu sur le territoire lorrain (périmètre géographique UL)
- le soutien UL (via les pôles) ne peut excéder 50% du coût de la manifestation
- une participation du laboratoire à hauteur de 10% du coût de la manifestation est exigée
- un programme prévisionnel détaillé et un budget prévisionnel équilibré seront exigés lors du dépôt de la demande

Vote : 28 POUR et 1 ABSTENTION

5. Auditions et choix sur les projets unités (PU) 2024

- 14h15 : S. AKIL (LCP-A2MC) -> demande de 12.000 € en INV
14h30 : J. GOUYON (LCPME) -> demande de 8.000 € en INV et 2.000 € en FONCT
14h45 : P. PIERRAT (L2CM) -> demande de 12.000 € en INV
15h : D. LESNICKI (LPCT) -> demande de 11.200 € en INV et 800 € en FONCT
15h15 : S. BONNET (CRM2) -> demande de 12.000 € en INV

P. GROS rappelle que cet AAP PU 2024 doté de 50.000 € était prioritairement ciblé à l'attention des jeunes chercheurs (5 ans depuis l'affectation) et indique que les demandes globales sont à hauteur de 58.000 €. Aussi, il propose au Conseil de respecter les demandes déposées par les 2 JC (soit 12.000 € en faveur de D. LESNICKI du LPCT et 10.000 € en faveur de J. GOUYON du LCPME) puis de répartir équitablement le solde de 28.000 € entre les 3 autres projets soit 9.333 € pour chacun.

Vote : 29 POUR

6. Auditions et choix sur les projets inter-unités 2024 (PIU)

- 16h : C. GARDIENNET & T. MALLIAVIN (CRM2&LPCT)
16h15 : G. FRANCIUS & M. BOUCHE (LCPME&L2CM)
16h30 : M.C PASTORE & A. VASSEUR + Y. BERNHARD (LPCT&L2CM)

☞ départ de G. FRANCIUS concerné par un projet (27 expressions de vote)

P. GROS rappelle le cadrage et les objectifs de ce nouveau dispositif destiné à développer ou renforcer les collaborations inter-unités du pôle et permettre de favoriser le dépôt ultérieur de projets plus ambitieux (ANR, Europe etc...). Il précise que 40.000 € ont été budgétés pour cet item et qu'il va donc falloir procéder à une sélection entre les 3 PIU déposés.

Les DUs du LPCT et du L2CM concernés par une double implication font état de la priorisation de leur laboratoire et P. GROS propose de faire un vote à bulletins secrets en indiquant le PIU non retenu (afin de faciliter le dépouillement).

Résultats du vote :

PIU CRM2&LPCT : 9 voix

PIU LCPME&L2CM : 6 voix

PIU LPCT&L2CM : 8 voix

4 nuls

Compte tenu de ce vote, le PIU non retenu est celui porté par le CRM2 en interaction avec le LPCT et les montants alloués aux 2 autres sont les suivants :

PIU LCPME&L2CM (porteur G. FRANCIUS LCPME) : 20.000 € en FONCT

PIU LPCT&L2CM (porteuse M.C PASTORE LPCT) : 20.000 € en FONCT

Vote : 24 POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION

X. ROUX précise que les dotations seront versées aux laboratoires porteurs au nom des 2 unités concernées par chaque projet.

7. Questions diverses

/

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 17h15.